

# 

# DECLARATION CDEN du 25 Février 2016

Après le CDEN du 12 février dernier et les décisions annoncées par les représentants du Conseil Départemental 28, nous ne pouvons que faire le lien avec l’instance de ce jour pour souligner les points suivants :

* La concertation est lettre morte dans ce département, avec des décisions à l’évidence contraires à l’intérêt général.
* Le collège Jean Moulin ne doit pas fermer sans qu’il lui soit proposé de nouveaux locaux.
* Les répartitions soit disant temporaires des plus de 400 élèves sont une escroquerie intellectuelle. Le promoteur immobilier ne doit pas voir son intérêt placé au-dessus de celui des élèves de la ville de Chartres, sans d’ailleurs avoir justifié à aucun moment de l’urgence de son besoin pressant (et ce malgré les demandes formulées à cet endroit soit dit en passant).

La gestion de ce dossier doit retrouver une transparence qui lui fait défaut depuis le début.  
Des contacts syndicaux des personnels de direction rapportent que pas plus tard qu’avant-hier, la rectrice leur disait que rien n’était encore fait au sujet du collège Jean Moulin ! Le manque de cohérence des annonces venant de l’Education Nationale avec celles venant du Conseil Départemental est inquiétant.   
De même, le manque de cohérence apparaît avec des projets de surcharge de certains collèges (qui passeraient à 900 élèves, une capacité difficile à maîtriser), alors que d’autres collèges de l’agglomération sont en sous-effectif…

Au sujet de la carte scolaire premier degré, revenons quelques mois en arrière : des promesses ont alors été faites d’un maintien des moyens des zones rurales dépossédées de leur statut de zone d’éducation prioritaire, qu’elles avaient alors, ou qui leur revenait.   
Aujourd’hui, des fermetures de classes sont annoncées pour les écoles de Senonches et d’Authon-du-Perche, en contradiction avec ces promesses.   
Ces secteurs sont des secteurs qui ont besoin du soutien de l’Education Nationale pour une scolarisation des enfants dès le plus jeune âge. Avec ces fermetures, il sera possible d’avoir des classes à triple niveau en maternelle : Tout-petits, Petits et Moyens, ou d’avoir des classes à 30 d’effectif voire plus (avec les arrivées déjà programmées en cours d’année mais non comptabilisées par l’administration). Point de scolarisation des enfants de moins de trois ans, donc, alors que l’on sait pertinemment que c’est nécessaire.  
Pourquoi délaisser ces secteurs Monsieur le Directeur Académique ?

En ce qui concerne la rentrée 2016 dans les collèges du département, là non plus, le compte n’y est pas : à effectif global quasi identique, + 45 élèves, le département perd un ETP. Or, nous devrions au contraire bénéficier de plus d’heures l’an prochain en raison de la mise en place de la réforme. Pourquoi l’Eure-et-Loir n’en reçoit pas autant qu’elle le devrait ? Le département se retrouve, de ce fait, complètement clivé : suivant les effets de seuil, nettement plus marqués cette année, un collège sera correctement doté et pourra respecter l’esprit de la réforme, alors qu’un autre, auquel on aura fait « disparaître » quelques élèves, se retrouvera complètement dans l’impossibilité matérielle de mettre en place quoi que ce soit.

Cette dotation a jeté un grand malaise dans certains établissements.

Concernant les DHG attribuées, nous observions l’an dernier un maximum prévu de 27,83 élèves par division. Cette année, ce sont 20 niveaux qui dépassent allègrement ce seuil, allant jusqu’à 29,75 à Gallardon ! La hausse d’effectifs par classe concerne à peu près tous les types de collèges, et pas seulement ceux dits « très favorisés ». Cela a d’ailleurs conduit de nombreux collègues et parents d’élèves à manifester leur désaccord quant à la situation de leur collège, avec des actions diverses mais très suivies. C’est bien la première fois qu’autant d’établissements sont touchés. Comment peut-on tolérer de telles prévisions ?

De plus, le SE-UNSA 28 réitère sa demande de comptabiliser les effectifs ULIS. Nous constatons en effet que certains établissements concernés à l’instant comportent des ULIS dont les effectifs n’apparaissent toujours pas dans la DHG : comment inclure des élèves (et leur AVS pour beaucoup d’entre eux), dans des classes plus que surchargées ?